

# 2M IMMO

*Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros*  
3, avenue du Maréchal Juin – 95500 GONESSE

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 21/09/2025 à 11 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- **Monsieur AHMED Mohamed**, né le 24/07/1987 à Alexandrie (Egypte), de nationalité égyptienne et demeurant au 9 bis, rue Jean Jaurès – 95400 ARNOUVILLE ;
- **Monsieur SOLIMAN Mohamed**, né le 16/12/1986 à Le Caire (Egypte), de nationalité française et demeurant au 7, rue du Fossé de l'Aumône – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

;L'assemblée est présidée par **Monsieur AHMED Mohamed** en qualité de gérant associé.

La présidente constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- **Monsieur AHMED Mohamed** (propriétaire de 50 parts) ;
- **Monsieur SOLIMAN Mohamed** (propriétaire de 50 parts).

Total des parts présentes : 100 parts soit la **totalité** du capital social.

Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'ordre du jour,
- la feuille de présence
- la liste des associés,
- les statuts,
- le texte des résolutions proposées.

Après examen des documents, réponse aux questions posées et discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

AM

als

### RESOLUTION N°1

Il est demandé à l'assemblée d'approuver les apports en capital des associés :

- Monsieur AHMED Mohamed apporte la somme de 500 Euros dans la caisse de la société ;
- Monsieur SOLIMAN Mohamed apporte la somme de 500 Euros dans la caisse de la société

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (2 sur 2)*

### RESOLUTION N°2

Il est demandé à l'assemblée réunie d'approuver les statuts devant régir la société.

*La rédaction des statuts présentés est approuvée à l'unanimité des voix (2 sur 2)*

### RESOLUTION N°3

Il est demandé à l'assemblée de nommer en qualité de premier gérant **Monsieur AHMED Mohamed, né le 24/07/1987 à Alexandrie (Egypte), de nationalité égyptienne et demeurant au 9 bis, rue Jean Jaurès – 95400 ARNOUVILLE** pour une durée indéterminée.

**Monsieur AHMED Mohamed** déclare ne pas être frappé par une quelconque interdiction de gérer et accepter les fonctions qui lui sont conférées et remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité des voix (2 sur 2)*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare que la séance est levée à 12 heures.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes, pour l'accomplissement des formalités légales.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture par les participants, a été signé par les associés.

À Gonesse, le 21/09/2025,

En autant d'exemplaires que requis par la loi.

Monsieur AHMED Mohamed



Monsieur SOLIMAN Mohamed

